

Activités Sociales du CSE

Tourisme et loisirs : une politique du CSE Renault IDF qui fragilise la solidarité

Depuis la fermeture des CSE des établissements d'île de France, la gestion des activités sociales a été re-centralisée au sein du nouveau « CSE Renault Île-de-France ». Au dire de la CFE CGC et de CFDT, cette réorganisation devait garantir une continuité des prestations pour les salariés, mais elle s'est traduite par une régression sans précédent des subventions et des dispositifs de solidarité.

Derrière des ajustements techniques en apparence anodins, les nouvelles règles mises en place entraînent une redistribution défavorable des aides. La réduction du nombre de quotients, la suppression des plafonds progressifs et la fin de certaines subventions spécifiques fragilisent les salariés les plus modestes et les familles nombreuses.

Loin d'une gestion sociale équitable, ces choix accentuent les inégalités en favorisant les plus hauts revenus, tout en réduisant significativement l'accès aux aides pour une majorité de salariés.

Une grille de subvention revue, mais toujours insuffisante

Si les taux de subvention augmentent légèrement par rapport aux règles précédemment appliquées à Guyancourt, ils restent bien en deçà des principes de solidarité défendus ailleurs. La grille solidaire proposée par la CGT permettait une prise en charge de 22,5 % à 65 %, un modèle plus équitable.

Réduction du nombre de quotients : moins de progressivité, plus d'inégalités

Le passage de 15 à 10 quotients en 2025 accentue les écarts entre les différentes catégories de salariés. Ainsi, les ingénieurs récemment embauchés se retrouvent dans le même quotient que des cadres dirigeants. **Dans la proposition de la CGT, la grille comptait 18 quotients, ce qui permettait une meilleure répartition et**

Quotient	LARDY (CGT)	Guyancourt 2024	Renault IDF 2025
1	65,0%	47%	60%
2	62,5%	44%	53%
3	60,0%	42%	46%
4	57,5%	40%	43%
5	55,0%	38%	40%
6	52,5%	36%	37%
7	50,0%	34%	34%
8	47,5%	32%	31%
9	45,0%	30%	38%
10	42,5%	28%	25%
11	40,0%	26%	
12	37,5%	24%	
13	35,0%	22%	
14	32,5%	20%	
15	30,0%		
16	27,5%		
17	25,0%		
18	22,5%		

une véritable solidarité entre les cadres débutants et les plus hauts salaires.

Quotient	Plafond Vacances 2024		
	Célibataire	Couple	Par enfant
1	746 €	1 166 €	233 €
2	732 €	1 146 €	228 €
3	721 €	1 126 €	225 €
4	708 €	1 106 €	219 €
5	695 €	1 085 €	216 €
6	683 €	1 065 €	212 €
7	671 €	1 045 €	208 €
8	658 €	1 026 €	204 €
9	646 €	1 006 €	199 €
10	634 €	986 €	195 €
11	621 €	966 €	191 €
12	608 €	946 €	188 €
13	596 €	926 €	184 €
14	584 €	905 €	179 €
15	571 €	886 €	175 €

Plafond Vacances 2025	
OD	Par AD
1 000 €	200 €
1 000 €	200 €
1 000 €	200 €
1 000 €	200 €
1 000 €	200 €
1 000 €	200 €
1 000 €	200 €
1 000 €	200 €
1 000 €	200 €
1 000 €	200 €
1 000 €	200 €
1 000 €	200 €
1 000 €	200 €
1 000 €	200 €
1 000 €	200 €
1 000 €	200 €

Fin de la progressivité des plafonds de subvention

Jusqu'à présent, le montant maximal de subvention variait selon le niveau des revenus. Ce principe disparaît : désormais, que l'on soit salarié à faibles revenus ou directeur, la subvention est identique. Concrètement, un salarié en couple au quotient 1 avec deux enfants voit son plafond baisser de 1632 € à 1600 €, tandis que le plafond des hauts revenus augmente de 1236 € à 1600 €.

Un désavantage pour les familles nombreuses et recomposées

Les nouvelles règles instaurent un plafonnement strict des aides pour les familles nombreuses. À partir de trois enfants, le montant maximal est figé à 1700 €, contre 2000 € auparavant pour quatre enfants et 2200 € pour cinq.

De plus, les familles recomposées sont particulièrement pénalisées. Les enfants en garde partagée ne sont comptés plus que pour la part fiscale qu'ils représentent (50%) . Mais quand vous partez en vacances vous ne partez pas uniquement avec une moitié de vos enfants.

Par ailleurs, pour être reconnu comme ayant droit, un conjoint doit justifier d'une adresse commune. Une exigence qui exclut certains foyers de la subvention, alors même que leur situation était prise en compte dans certains anciens CSE.

Les personnes seules : des avancées en trompe-l'œil

Si le plafond de subvention pour les personnes seules augmente en 2025, la répartition des gains est très inégale :

- Un salarié à haut revenu bénéficie de 429 € supplémentaires
- Un salarié à bas revenu ne gagne que 254 €.

Le pourcentage de subvention, quant à lui, reste inchangé, laissant les personnes seules dans une situation moins favorable.

Une hausse des plafonds qui cache des coupes budgétaires

Certains salariés pourraient croire que les plafonds augmentent. Mais en réalité, ces montants intègrent désormais des dépenses qui étaient auparavant hors plafond, comme les colonies de vacances et les séjours scolaires. **Résultat : une enveloppe budgétaire globalement réduite pour les familles.**

Une attaque sans précédent sur l'enfance

Jusqu'ici, les séjours pour enfants bénéficiaient d'une grille spécifique, avec une subvention allant de 41% à 77 %. En 2025, cette grille disparaît et la subvention tombe à 25-60 %, soit une baisse significative.

Pour beaucoup de familles, l'ancien dispositif rendait possible l'accès aux colonies. **Désormais, seuls les foyers aux revenus les plus élevés pourront continuer à envoyer leurs enfants en séjour, à moins d'accepter des sacrifices importants sur les vacances familiales.**

Nouvelles restrictions sur les subventions : des coûts en hausse

Un plafonnement du coût des séjours pris en charge par le CSE a été instauré. D'abord fixé à 100 €/jour et par personne, il a été relevé à 150 €. Probablement là aussi parce que de nombreux salariés étaient mécontents !

Réduction des aides aux activités sportives et culturelles

Le montant de la subvention pour les activités des enfants passe de 75 € en 2024 à 50 € en 2025. Même si les activités des adultes sont intégrées dans l'offre, il s'agit d'un recul, alors que ce type d'aide participe directement à l'accès aux loisirs et à l'épanouissement des enfants.

Pour rappel, le CSE social n'a rien à voir avec la Direction. Toutes les décisions sont prises par les élus CSE et les organisations syndicales dont ils dépendent.

Toutes ces nouvelles règles pour 2025 ont donc été prises par une poignée d'élus CFE-CGC et CFDT qui décident de tout, pour près de 14000 salariés !

Quotient	Vac Jeunes 4 23 ans	Renault IDF 2025
1	77%	60%
2	74%	53%
3	71%	46%
4	68%	43%
5	65%	40%
6	62%	37%
7	59%	34%
8	56%	31%
9	53%	38%
10	50%	25%
11	47%	
12	44%	
13	43%	
14	42%	
15	41%	

Prenons des exemples concrets

- 1- Un voyage linguistique de 7 jours en Angleterre pour 1500 euros. Limite de dépenses subventionnées :1050 €
- 2- Randonnée équestre avec une association de stages sportifs 7 jours 875 € entièrement subventionné.
- 3- 3 -Voyage en Europe avec un fournisseur référencé 13 jours 2345 €. Limite de dépenses subventionnées :1950 €

	Familie couple + 1 enfant 56000 € de revenus		Familie couple + 3 enfants 89600 € de revenus	
	2024 TCR – C08 34% 1230 € et 56%	2025 – F 37% 1400 €	2024 -C08 34% 1638 € et 56%	2025 – F 37%
Voyage 1	840 €	388.5 €	840 €	388.5 €
Voyage 2	-	-	490 €	323.75 €
Voyage 3	-	-	1313.2 €	721.5 €
Solde de subvention vacances familiale	1230 €	1011.5 €	1638 €	266.25 €

Reprenez les anciennes grilles et analysez ce que vous gagnez et surtout ce que vous perdez

Disparition des chèques vacances : une décision absurde

Le CSE annonce que l'offre de chèques vacances « est encore à l'étude » et pourrait être proposée au second semestre 2025. Cela signifie qu'aucun salarié ne pourra en bénéficier pour l'été prochain ! Une décision d'autant plus incompréhensible que ces chèques représentent un faible budget par rapport aux autres dispositifs touristiques.

Les salariés en situation de handicap, nouvelle cible des restrictions

Jusqu'ici, les personnes en situation de handicap bénéficiaient de subventions complémentaires pour leurs vacances, sur simple présentation d'un justificatif d'un organisme indépendant.

Désormais, elles devront passer par une « cellule handicap du CSE », qui décidera au cas par cas de l'attribution d'une aide. Une démarche opaque, qui risque d'aboutir à des décisions arbitraires et qui contraint les salariés concernés à justifier leur situation auprès d'élus n'ayant aucune compétence spécifique sur le sujet.

Nouvelle restriction : En 2025 si vous avez payé vos vacances avec des chèques vacances et que vous demandez un subventionnement, le calcul de la subvention ne portera que sur la partie réglée sans les chèques vacances.

Cela n'est pas acceptable, car ça ne regarde en rien la manière dont nous réglons nos vacances, ces chèques vacances pouvant par exemple venir de nos conjoints. Cette règle abusive doit être retirée.

Entre prises capitalistes = associations solidaires ou éco responsable

Jusque l'année dernière, le CSE dans sa vocation sociale donnait un avantage de subvention aux organismes de vacances sociales et solidaires ou participait au développement du tourisme durables (7% de subvention supplémentaire au technocentre, 15% à Lardy). **Maintenant tout le monde est sur le même pied d'égalité avec les entreprises capitalistes qui enrichissent des actionnaires.**

Remboursement après le retour

Jusqu'à la crise du COVID, il fallait obligatoirement passer par le CSE pour solder notre réservation avec les « partenaires vacances ». Par la suite, cette possibilité était limitée aux quelques partenaires associatifs. **Ceci paraît insignifiant mais tous les salariés ne peuvent pas avancer plusieurs centaines d'euros de vacances qui leur seront remboursé après leur retour.** Le solde devant être réglé minimum 30 jours avant le départ cette avance doit être faite sur 2 mois minimum.

Un CSE transformé en agence de voyage, au détriment de la solidarité

Avec ces nouvelles règles, les salariés sont de plus en plus contraints de choisir les séjours proposés par le CSE. Or, ces offres ne conviennent pas à tous et n'intègrent aucun critère de solidarité :

- Tous les salariés bénéficient du même taux de subvention de 50 %, sans prise en compte des revenus
- De nombreux séjours affichent des tarifs élevés, inaccessibles pour certains, même avec une subvention

Pourtant les élus gestionnaires semblent vouloir développer cette politique

Un CSE qui s'éloigne de sa mission sociale

Les récentes décisions prises par l'équipe gestionnaire du CSE Renault IDF marquent un tournant préoccupant dans la politique sociale de notre CSE. La suppression progressive des mécanismes de solidarité, notamment en matière de tourisme et d'aides aux familles, accentue les inégalités et pénalise en priorité les salariés aux revenus les plus modestes.

En réduisant le nombre de quotients, en limitant les plafonds de subvention et en supprimant des aides spécifiques (enfance, familles nombreuses, personnes en situation de handicap), ces mesures traduisent une volonté de recentrer les activités du CSE sur une logique commerciale plutôt que sociale. Ce changement de cap se manifeste également par la mise en avant des offres de voyages du CSE au détriment du libre choix des salariés.

Les propositions de la CGT, qui prônaient une plus grande équité et une meilleure prise en compte des réalités sociales, ont été balayées au profit d'un modèle qui favorise ceux qui ont déjà le plus. Cette évolution interroge : le CSE doit-il devenir une simple agence de voyage ou doit-il rester un outil de justice sociale permettant à tous d'accéder aux loisirs et aux vacances ?

Les salariés, en particulier ceux aux revenus les plus modestes, devront-ils se résigner à voir leurs droits et leurs aides diminuer d'année en année ? Ou bien est-il encore possible d'inverser la tendance et de redonner au CSE sa véritable mission : être un levier de solidarité pour tous ?

Répartition vs Capitalisation : la bataille des retraites

Alors que le gouvernement Macron a organisé un "conclave" sur les retraites pour tenter de déminer un dossier explosif, un vieux serpent de mer refait surface : la retraite par capitalisation. Présentée comme une solution au déficit du système par répartition, elle est de nouveau mise en avant par une partie de la droite et du patronat. En face, la CGT y voit une attaque en règle contre la solidarité intergénérationnelle et un cadeau fait aux marchés financiers.

Capitalisation : le mirage libéral

Pour les partisans de la capitalisation, l'équation est simple : le nombre d'actifs diminue tandis que celui des retraités explose, entraînant un déficit chronique du régime par répartition. Plutôt que d'augmenter les cotisations ou de retarder encore l'âge de départ, ils proposent d'introduire un « troisième étage » de retraite basé sur l'épargne des salariés, investie sur les marchés financiers. L'objectif serait de compléter la pension issue du régime obligatoire tout en réduisant la pression sur le financement des retraites.

La CPME va même jusqu'à suggérer la suppression de trois jours fériés pour financer ce dispositif, une manière habile de ne pas toucher aux cotisations patronales. Mais derrière ce discours, la capitalisation repose sur une idée simple : faire peser sur les travailleurs le risque de leur propre retraite, en soumettant leurs économies aux aléas des marchés financiers. Un rêve éveillé pour les banques et compagnies d'assurances, prêtes à engranger des milliards de commissions.

La CGT : un front contre l'érosion du système solidaire

Face à cette offensive, la CGT trace une ligne rouge. Pour elle, toute avancée vers la capitalisation affaiblit inévitablement le système par répartition. Si une partie des cotisations est détournée vers des fonds privés, le financement des pensions actuelles se retrouve fragilisé, ouvrant la voie à de nouvelles coupes et à une pression accrue sur les salariés. C'est une mécanique bien connue : siphonner les ressources du régime solidaire pour mieux le déclarer insoutenable.

Au-delà du principe, votre syndicat pointe un risque majeur : la dépendance aux marchés financiers. Faut-il rappeler la débâcle des fonds de pension américains en 2008, ou l'effondrement du système privé chilien ? Les retraites des travailleurs ne devraient pas être soumises aux caprices de la Bourse. La CGT refuse catégoriquement d'enterrer le principe de la répartition, d'autant plus qu'elle réclame toujours l'abrogation de la réforme des retraites de 2023.

Un affrontement déterminant

La bataille qui s'annonce ne se limite pas à un simple débat technique sur le financement des pensions. C'est un choix de société : un modèle où les retraites restent un droit garanti par la solidarité collective, ou une privatisation rampante où chacun doit jouer sa survie sur les marchés financiers. D'un côté, la promesse d'une épargne miraculeuse qui profite surtout aux acteurs de la finance. De l'autre, la défense d'un système solidaire, certes imparfait, mais qui assure aux retraités une sécurité face aux aléas économiques.

Dans ce bras de fer, les positions sont claires. Le patronat veut alléger la facture en faisant porter le poids du risque sur les salariés. La CGT, elle, refuse de voir le dernier rempart social sacrifié sur l'autel du profit. Reste à voir si, à force de réformes paramétriques et de déficit savamment entretenu, les tenants de la capitalisation finiront par l'imposer par petits pas, contre la volonté d'une majorité de travailleurs.

Vous ne mangez pas aux cantines, vous ne souhaitez pas avoir un tract papier mais vous souhaitez recevoir les informations de la CGT :

INSCRIVEZ-VOUS A NOTRE LETTRE D'INFORMATIONS



La CGT un syndicat au côté des salarié-e-s pour les salarié-e-s !